



## PROGRAMME

### Horaires de pesée

8h30 à 9h00	Benjamins (2006-2007)
9h30 à 10h00	Minimes (2004-2005)
10h30 à 11h00	Cadets (2001 à 2003)
11h00 à 11h30	Juniors/Seniors (2000 et avant)
13h00 à 13h30	Poussins (2008-2009)
14h30 à 15h00	Mini-Poussins <b>(2010 uniquement)</b>
17h00	Remise des récompenses suivie du verre de l'amitié

**Ceintures blanches (y compris barrettes et liserés jaunes) non admises : ceinture Blanche-Jaune minimum**

# 14 janvier 2018

## Coupe Gaubert

Compétition en poules par catégories de poids.

### Trophée des Rois (11h)

Tournoi réservé aux Juniors et Séniors. L'accès au trophée des Rois passe par une phase de poule. Les meilleurs de chaque poule seront sélectionnés pour participer au Trophée des Rois.



**Gymnase RIVIERE Rue d'Estujats**  
31830 Plaisance du Touch  
☎ 05 61 86 32 11 (rép.)  
06 42 77 91 81



SCP

## PRESTATIONS

- 12 zones de combats sur 450 m<sup>2</sup>.
- Salle d'échauffement de 180 m<sup>2</sup>.
- Vestiaires et douches chaudes.
- Buvette et restauration.
- Durée maximum (de la pesée au podium) inférieure à 1h30.
- Arbitrage : participation des licenciés de notre club (dont plusieurs en qualité d'arbitre officiel). Cependant nous comptons sur le concours des arbitres et commissaires sportifs de tous les clubs.
- Premiers secours assurés.

## REGLEMENT

- Règlement FFJDA animations sportives.
- Licence FFJDA de l'année en cours obligatoire.
- Les responsables de club s'engagent à ne présenter que des judokas titulaires d'une licence FFJDA de la saison en cours
- **Ceintures blanches (y compris barrettes et liserés jaunes) non admises.**
- **Coupe Gaubert** : combats en poule par catégorie de poids (en fonction du nombre d'inscrits). Récompenses pour les trois premiers de chaque poule.
- **Trophée des Rois** : ouvert aux meilleurs de chaque poule Junior/Senior de la coupe Gaubert (en fonction du nombre de participants) sous forme de tournoi toutes catégories.
- Classement des clubs par catégorie et général. Coupe Gaubert attribuée au vainqueur. Elle doit être remise en jeu par le club l'année suivante. Elle ne sera définitivement acquise par le club qu'après trois victoires consécutives.
- Arbitre référent habilité à régler les litiges.

